Apologie du terrorisme : Médine au Bataclan, Christine Tasin au tribunal !

écrit par Christine Tasin | 8 septembre 2018

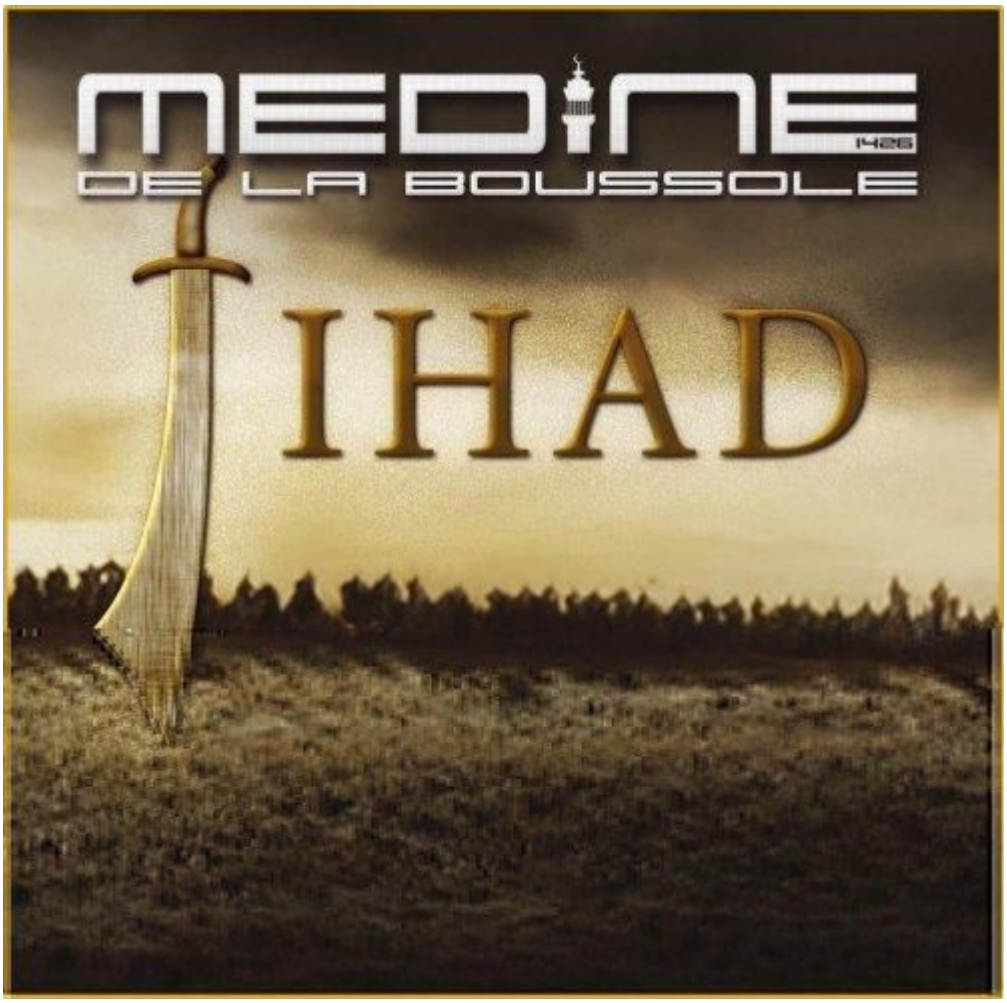

Le titre de cet article résume parfaitement l'état de la France : conflit de civilisation, dhimmitude de nos élus (de certains procureurs, suivis par certains juges), préférence étrangère et haine des patriotes, autrement dits lépreux.

Et il ne s'agit pas d'une figure de rhétorique, mais de la situation, claire et nette, en cet automne 2018.

Si rien ne se passe, les 19 et 20 octobre prochain, Médine, celui qui chante le djihad et se représente avec l'épée servant à couper les têtes, comme celles de Laura et Mauranne,

chantera deux soirées de suite devant 1500 personnes qui l'ovationneront. Pourtant l'islamiste est clair : il faut crucifier les laïcards, Et l'un de ses derniers titres, *Grand Paris* est clair :

« On fête les émeutes comme tu fêtes la Toussaint » ; *« c'est nous on braque Paris »* ; et en passant ils évoque les *« crasseuses de souche »*…

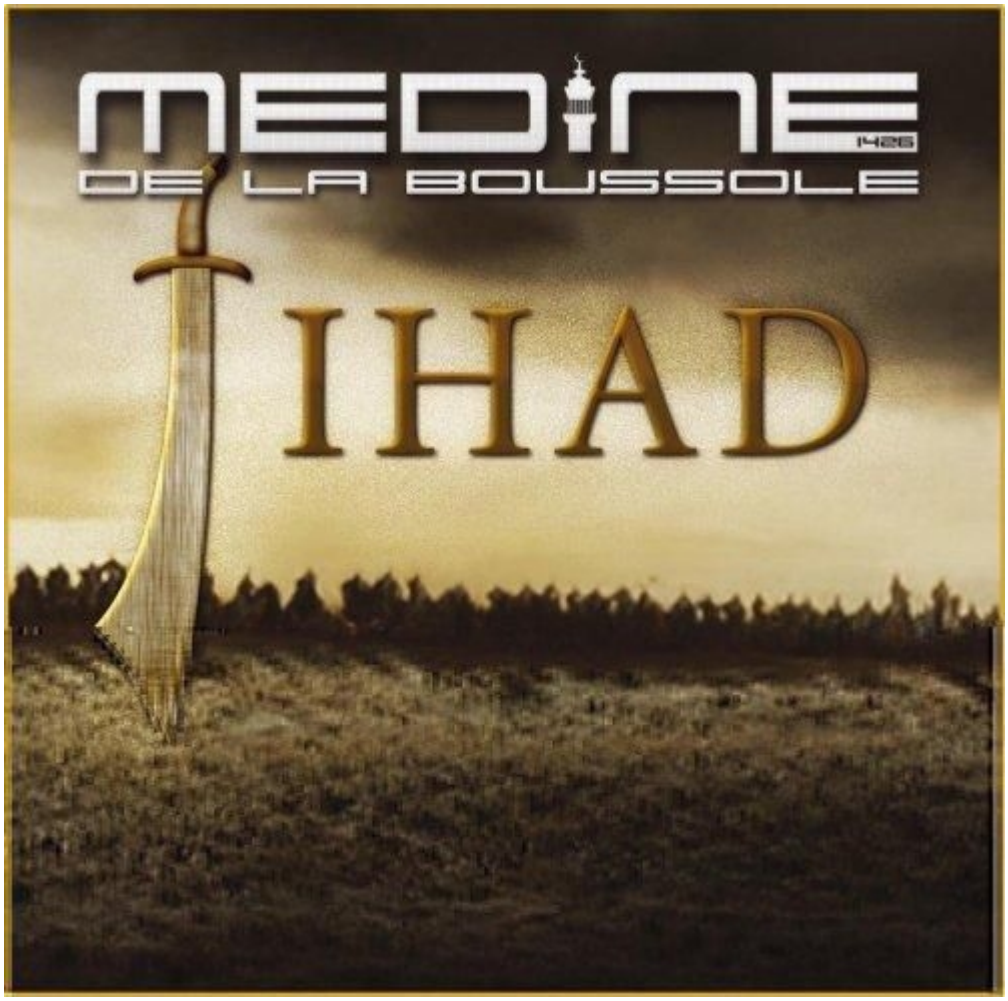

Quant à moi, le 17 septembre prochain, je serai devant les juges du tribunal correctionnel pour une prétendue « apologie du terrorisme ». J'ai en effet écrit que l'on pouvait comprendre que des gens de la famille des victimes du terrorisme puissent à leur tour être tentés de jeter leur voiture devant une mosquée, comme l'avait fait Darren Osborne en juin 2017. « Comprendre », opération intellectuelle,

devenant chez le procureur et les tarés du CCIF « inciter à « . Les malcomprenants sont légion ces temps-ci. J'avais aussi dit que si l'action de Darren Osborne était un acte de vengeance par rapport aux attentats, ça pouvait être le début d'une longue série, voire le début de la Reconquista.

Analyse simplement objective, sans mot d'espérance ni d'acquiescement, mais c'était déjà trop…

J'encours donc 7 ans de prison et 100 000 euros d'amende…

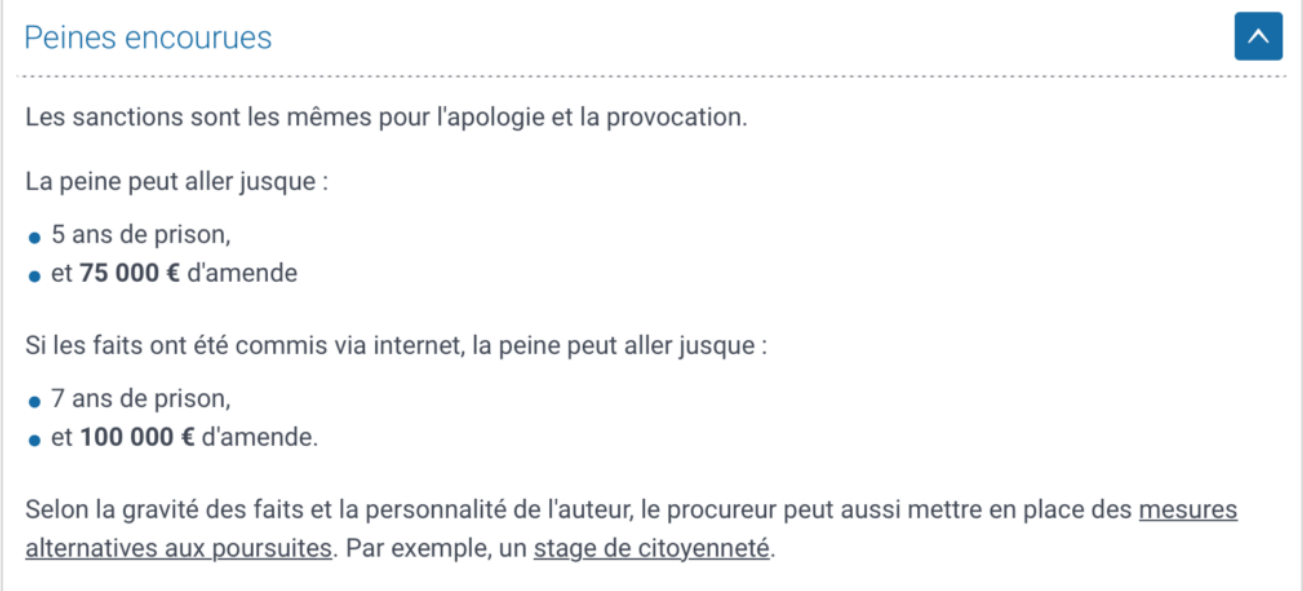

Peines encourues

Les sanctions sont les mêmes pour l'apologie et la provocation.

La peine peut aller jusque :

- 5 ans de prison,
- et **75 000 €** d'amende

Si les faits ont été commis via internet, la peine peut aller jusque :

- 7 ans de prison,
- et **100 000 €** d'amende.

Selon la gravité des faits et la personnalité de l'auteur, le procureur peut aussi mettre en place des mesures alternatives aux poursuites. Par exemple, un stage de citoyenneté.

C'est que, à l'insu de la plupart des Français, « ils « ont changé la loi. Avant, tout ce qui passait par Internet relevait du droit de la presse. Mais depuis le terrorisme musulman, l'apologie du terrorisme fait partie des délits relevant de correctionnelle…

Pourquoi pas, me direz-vous ? Sauf que la loi ne sert, en fait… qu'à surveiller, faire taire condamner, impressionner, réduire au silence, emprisonner durablement… des patriotes pendant que les autres, authentiques djihadistes, se pavanent, libres comme l'air après des peines symboliques. Quand ils sont condamnés. Voir quelques exemples en fin d'article.

Voici ce que l'on risquait avec la loi sur la presse :

Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

Juste 6 ans de plus et 55 000 euros d'amende de plus avec le changement de qualification.

Une broutille.

On se souvient que, avant moi, Eric Zemmour avait fait l'objet d'une plainte pour apologie du terrorisme parce qu'il avait dit *« Quand des gens agissent parce qu'ils pensent que leurs morts le leur demandent, il y a quelque chose de respectable. (…) Combattons-les, mais arrêtons de les mépriser »* . La plainte avait été déposée par une avocate musulmane. La plainte n'a pas été instruite.

http://www.leparisien.fr/faits-divers/zemmour-coupable-d-apologie-du-terrorisme-pour-les-familles-de-victimes-du-13-novembre-06-10-2016-6181371.php

Celle contre moi l'a été…

Qui est donc à l'origine de la plainte ? L'ineffable CCIF (vais-je avoir le plaisir de retrouver à l'audience son tout aussi ineffable avocat, celui qui ne veut pas défendre les fachos et les pédophiles (j'en pleure de rire à chaque fois que j'y pense) ?

http://resistancerepublicaine.com/2018/07/12/christophe-accardo-avocat-du-ccif-ne-veut-pas-defendre-les-fachos-ni-les-pedophiles-ah-ah-ah/

On peut penser que, comme d'habitude, le CCIF aura signalé, laissant le procureur porter plainte à sa place, laissant ainsi le CCIF (et autres vautours) se porter partie civile sans prendre le risque de perdre la caution qu'ils auraient dû déposer sinon.

Si c'est le cas, cela n'honore pas le dit procureur, c'est peu

de le dire.

Ensuite, quel est donc ce texte qui a suscité l'ire du CCIF ?

Un texte ayant été mis en ligne par erreur alors qu'il était inachevé en brouillon et resté sur notre site moins d'une journée, nous en avons les preuves par google analytics, preuves que nous avons fournies à l'instruction, sans que cela ait apparemment changé grand chose. Je ne peux donc pas vous en donner le lien, il a disparu corps et biens, le lendemain même du jour où il a été publié.

Voici dans cet autre article tous les détails de l'affaire , article que je terminais par cette phrase prémonitoire :

« Le procès, s'il a lieu, sera le procès de Jean Moulin par les miliciens du CCIF… »

http://resistancerepublicaine.com/2017/06/27/attentat-de-londres-le-ccif-attaque-et-menace-christine-tasin/

Remarque annexe :l'apologie du terrorisme est diversement jugée et condamnée selon le tribunal où l'on se trouve et selon la personne poursuivie. Qui en sera étonné ? Les musulmans sont fort légèrement condamnés, eux… Bien qu'il s'agisse à chaque fois de musulmans menaçant d'égorgement et autres douceurs les non musulmans…

1 mois de prison à Montpellier, 1 an à Poitiers…

http://resistancerepublicaine.com/2016/09/02/apologie-du-terrorisme-1-mois-de-prison-a-montpellier-1-an-a-poitiers/

En Eure-et-Loir, un autre a été condamné à deux ans de prison ferme pour avoir consulté de manière répétée des sites liés à la commission d'actes terroristes. A Grenoble, un autre a été

condamnée à 18 mois dont 9 fermes pour la même raison.

Mais à nous on ne fera pas de cadeau… Quand on voit que de la prison est prononcée pour un pauvre gars qui met des lardons dans la boîte aux lettres d'une mosquée…

Quand on voit que le procureur de Dijon a fait déclarer irresponsable un musulman ayant renversé 13 piétons avec se voiture et qu'il est en liberté actuellement…

http://resistancerepublicaine.com/2016/11/30/victoire-pour-le-procureur-tarrare-benabdelkhader-le-terroriste-de-dijon-declare-irresponsable/

En Angleterre Darren Osborne, bien que n'ayant tué personne (le seul mort est décédé d'une crise cardiaque sans rapport avec l'attentat) a été condamné à la perpétuité, avec une peine de sûreté de 43 ans…

http://resistancerepublicaine.com/2018/02/02/la-perpetuite-pour-le-malheureux-darren-osborne-auteur-de-lattaque-contre-une-mosquee-de-londres/

Merci à tous ceux qui peuvent nous aider à régler au moins nos frais d'avocat… La bataille sera rude et longue, les enjeux de ce procès sont très importants, et pas que pour ma petite personne, mais pour l'ensemble des Résistants.

Même les petites sommes, multipliées par X, ne sont pas à négliger. 100 personnes qui donnent 5 euros, c'est 500 euros…

Soit par chèque à l'ordre de Résistance républicaine 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14

Soit par carte bleue ou paypal sur notre site :

http://resistancerepublicaine.com/don/

Merci d'avance et continuez de nous lire, de faire connaître

notre association, notre site… Plus on pèsera plus ce sera difficile de nous exterminer, dans tous les sens du mot.